



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	10	0

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 6 février 2015

**OBJET : 16-1 - QUARTIER DES  
BREGUIERES PARCELLES AM 79p ET  
AM 23p - AMENAGEMENT ROUTIER -  
CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE -  
ECHANGE AVEC SOULTE AVEC LES  
CONSORTS FANTINO - AMENDEMENT  
DE LA DELIBERATION DU 5 JUIN 2014**

Le vendredi 6 février 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30/01/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Eric DUPLAY à M. Hassan EL JAZOULI  
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET  
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR  
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE  
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Anne-Marie DUMONT  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Agnès GAILLOT  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO  
M. Marc GERIOS à Mme Anne CHEVALIER

#### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

555/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,  
Le 12 FEV. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 13 FEV. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

16-1 - QUARTIER DES BREGUIERES PARCELLES AM 79p ET AM 23p - AMENAGEMENT ROUTIER - CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE - ECHANGE AVEC SOULTE AVEC LES CONSORTS FANTINO - AMENDEMENT DE LA DELIBERATION DU 5 JUIN 2014

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Lors du Conseil municipal du 5 juin 2014, le Conseil municipal a accepté le principe d'un échange de terrain entre Madame FANTINO et la Commune pour permettre de mener à bien le projet de voie de liaison entre le chemin des Moyennes Bréguières et le chemin des Basses Bréguières inscrit au P.L.U approuvé le 13 Mai 2011.

L'échange portait sur une parcelle communale de 736 m<sup>2</sup> environ, contre une parcelle appartenant à Madame FANTINO de 1084 m<sup>2</sup> environ, soit un différentiel de 348m<sup>2</sup> nécessitant le versement d'une soulte à Madame FANTINO d'un montant de 121 800 euros soit 350 euros le m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, au vu du document d'arpentage établi par un géomètre expert qui précise les surfaces exactes, l'échange porte sur un terrain communal de 711m<sup>2</sup> contre le terrain de Madame FANTINO de 1073 m<sup>2</sup> soit un delta de 362m<sup>2</sup>. Il convient de verser une soulte ajustée au strict prorata, d'un montant de 126 700 € correspondant à 350 euros X 362m<sup>2</sup>.

Pour mémoire, le montant de la soulte et les frais de notaire afférents sont engagés sous l'imputation 21/2111/824 au budget primitif 2014.

A la demande du Notaire chargé d'établir l'acte authentique d'échange, il est aujourd'hui proposé d'approuver les modifications apportées au montant de la soulte suite à la rectification des surfaces des emprises de terrain à échanger, faite par le géomètre.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

- **APPROUVE** l'échange d'un terrain communal d'une superficie de 711 m<sup>2</sup> issu de la parcelle AM 79 contre deux terrains de 1073 m<sup>2</sup> appartenant à Madame FANTINO issus de la parcelle AM 23 avec le versement d'une soulte d'un montant de 126 700 euros ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y relatif à intervenir ;

- **DIT** que les dépenses liées à la soulte et au frais de notaire seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2014.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N. 16-1 - QUARTIER DES BREGUIERES PARCELLES AM 79p ET AM 23p - AMENAGEMENT ROUTIER - CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE - ECHANGE AVEC SOULTE AVEC LES CONSORTS FANTINO - AMENDEMENT DE LA DELIBERATION DU 5 JUIN 2014 -

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/02/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/02/2015

---

**Numéro de l'acte :** DCM555-15 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20150206-DCM555-15-DE

---

**Date de décision :** 06/02/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.3. Voirie